

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 22 JUIN 2009

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

**L'An Deux Mille Neuf, et le 22 JUIN.**

**Les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUQ-TOULZA se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à 20 H 30 après convocation légale, sous la présidence de Madame Eliane PICOUET, Maire.**

Date de la Convocation adressée aux Conseillers Municipaux : le 16 JUIN 2009.

**Etaient Présents** : Mme Eliane PICOUET, Monsieur Jean-Claude PINEL, Monsieur Michel BATUT, Monsieur Pierre ROS, Monsieur Philippe CAZENEUVE, Monsieur Michel ESPIGAT, Monsieur Damien GARRIC, Mademoiselle Marina GIORDANO, Monsieur Pierre HERAILH, Monsieur Christophe LEPINE, Madame Florence PENA, Monsieur Michel VERGNES, Monsieur André VIGNERON.

**Absents ou Excusés** : Mademoiselle Sophie GIRARD ayant donné pouvoir à Madame Florence PENA, Madame Isabelle ESPADA ayant donné pouvoir à Monsieur BATUT Michel,

Un scrutin a eu lieu, Mademoiselle Marina GIORDANO à été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

**Délibération pour délocaliser le siège social du SIRP, délibération contre la privatisation de La Poste, délibération pour demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de Atout Tarn pour les travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès qui annule et remplace celle du 25 mai 2009 et délibération pour demande de subvention à la Région dans le cadre du Développement Territorial.**

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'ajouter à l'ordre du jour du conseil Municipal, les délibérations concernant la délocalisation du siège social du SIRP, contre la privatisation de La Poste, pour la demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de Atout Tarn pour les travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès qui annule et remplace

celle du 25 mai 2009 et pour demande de subvention à la Région dans le cadre du Développement Territorial.

### **Délibération pour occupation temporaire du domaine public pour emprise sur trottoir par les commerçants,**

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'il y a lieu de prendre une délibération pour l'occupation temporaire du domaine public pour emprise sur le trottoir par les commerçants.

Madame le Maire précise qu'elle a reçu une demande de Mme Gautier pour le panneau publicitaire du magasin Vival, se trouvant sur le trottoir.

Madame le Maire informe l'assemblée que toute autorisation d'occupation temporaire du domaine Public est assujettie au paiement d'une redevance, qui est la contrepartie des avantages spéciaux retirés par l'occupant du domaine public.

S'agissant de commerçants, et compte tenu de l'importance limitée de l'emprise sur le domaine public, Madame le Maire propose de délivrer les autorisations à titre précaire et révocable et moyennant une redevance annuelle de 20 € pour une surface inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> et de 50 € pour une surface supérieure à 5m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 10 m<sup>2</sup>.

Monsieur VIGNERON André propose de fixer le tarif de la redevance annuelle à 12 € pour une surface inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> soit 1 € par mois.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- De réglementer sur le territoire de la commune l'occupation du domaine public pour emprise sur les trottoirs par les commerçants,
- D'accorder par arrêté du Maire, une autorisation pour occupation temporaire du domaine public pour emprise sur le trottoir,
- De fixer la redevance annuelle à 20 € pour une surface inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> et à 50 € pour une surface supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 10 m<sup>2</sup>,
- D'accorder cette autorisation à titre précaire et révocable,
- De convenir l'emplacement d'un commun accord avec le commerçant.

### **Délibération pour fixation du prix de ventes des lots au lotissement les Berges du Girou :**

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'il y a lieu de prendre une délibération pour fixer le prix de vente des 5 terrains de la 1<sup>o</sup> tranche du lotissement les Berges du Girou.

Madame le Maire rappelle que conformément à la délibération du 5 juillet 2008, elle a lancé une consultation pour la commercialisation des lots dans le cadre d'un marché en procédure adaptée, mais qu'il faut au préalable fixer le tarif de vente des lots.

Au regard du marché actuel de l'immobilier, Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer le prix de vente des lots à 45 000 € hors frais agence, sachant que la surface est entre 818 et 914 m<sup>2</sup>.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer le prix des lots à 45 000 € hors frais agence.

### **Délibération pour le déclassement de la voie communale n° 19 en voie rurale :**

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'il y a lieu de prendre une délibération pour déclasser la voie communale n° 19 en voie rurale, car conformément à la délibération du 20 avril 2009, cette voie n'a plus les critères de voie communale.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de déclasser la voie communale n° 19 en voie rurale.

### **Délibération pour délocaliser le siège social du SIRP :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser le SIRP à délocaliser son siège social.

Madame le Maire rappelle que le SIRP a été créé le 09 octobre 1991, les statuts en date du 21/10/1991 fixaient le siège du syndicat à la Mairie de CUQ TOULZA.

Depuis la construction de la nouvelle école a eu lieu et il est donc opportun de fixer le siège social au lieu dit Bastard.

Monsieur BATUT Michel Président du SIRP informe l'assemblée de la délibération déjà prise par le SIRP pour la délocalisation du siège social et ajoute que les communes membre ont 2 mois pour se prononcer par délibération.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de délocaliser le siège social du SIRP au lieu dit Bastard à Cuq-Toulza.

### **Délibération contre la privatisation de La Poste :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu un courrier « contre la privatisation de la Poste » qui réclame :

- des bureaux de Poste de plein exercice sans réduction d'horaires,
- distribution du courriers 6 jours sur 7 pour tous,
- garantie de la péréquation tarifaire,
- des moyens humains et financiers correspondants à ces exigences.

Madame le Maire rappelle que le bureau de Cuq-Toulza étant toujours menacé de fermeture et que la vigilance s'impose, aussi elle propose à l'assemblée de signer la pétition .

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de signer la pétition « contre la privatisation de la Poste » qui réclame :

- des bureaux de Poste de plein exercice sans réduction d'horaires,
- distribution du courriers 6 jours sur 7 pour tous,
- garantie de la péréquation tarifaire,
- des moyens humains et financiers correspondants à ces exigences.

### **Délibération pour demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de « Atout Tarn » pour les travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès qui annule et remplace celle du 25 mai 2009 :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a été prise le 25 mai 2009 pour demander subvention au Conseil Général dans le cadre du programme « Atout Tarn » pour les travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès.

Il s'agit d'annuler et de remplacer cette délibération en raison d'une différence entre le montant inscrit sur la délibération et le montant de l'estimation.

Le montant de l'estimation est de 399 785, 31 € HT et non de 356 513,31 € H.T.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'annuler et de remplacer la délibération du 25 mai 2009 par la délibération suivante :

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du programme « Atout Tarn » pour les travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès d'un montant de 399 785,31 € HT.

### **Délibération pour demande de subvention à la Région dans le cadre du Développement Territorial :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de demander une subvention au Conseil Régional dans le cadre du « Développement Territorial » pour les travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de demander une subvention au Conseil Régional dans le cadre du « Développement Territorial » pour les travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès d'un montant de 399 785,31 € H.T.

### **Information concernant la liaison autoroutière Castres – Toulouse :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a assistée le 4 juin 2009 à une réunion à la Sous Préfecture de Castres avec la Présidente de la Commission Particulière de Débat Public au sujet de la liaison Castres – Toulouse.

Lors de cette réunion, il a été indiqué que les réunions de débat public dont une serait normalement organisée à Cuq-Toulza auraient lieu entre le 20 octobre 2009 et fin janvier 2010.

Les dossiers de débat devaient être disponibles en mairie vers la mi septembre.

Madame le Maire informe l'assemblée que les collectivités ont la possibilité de faire « un cahier d'acteur », il s'agit d'une contribution écrite et rédigée par un groupe qui est éditée et publiée par la CPDP.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite élaborer un « un cahier d'acteur » et demande quels sont les volontaires. Elle rappelle à l'assemblée l'importance de l'enjeu pour la commune de Cuq-Toulza.

Un groupe de travail formé de Madame PICOUET Eliane, Monsieur PINEL Jean Claude, Monsieur CAZENEUVE Philippe, Monsieur LEPINE Christophe, Monsieur VERGNES Michel et Monsieur VIGNERON André, est formé pour élaborer ce cahier d'acteur qui sera proposé au Conseil Municipal pour validation.

### **Information travaux rue Aristide Briand :**

Monsieur PINEL Jean Claude présente les travaux qui vont être entrepris prochainement rue Aristide Briand afin d'empêcher les eaux de ruissellement issues du lotissement le Rigoulet de se déverser notamment chez Mr et Mme LAUVRAY.

Ces travaux sont estimés à 9 508 € H.T.

### **Information des travaux à l'entrée du lotissement le Hameau de la Boulbène :**

Monsieur PINEL Jean Claude présente à l'assemblée les travaux qui ont été entrepris prochainement suite à la délibération en date du 25 mai 2009 pour sécuriser l'accès au lotissement de la Boulbène depuis la R.N.126.

Ces travaux sont estimés à 2 386 € H.T.

### **Information site Internet du SIEMN :**

Monsieur BATUT Michel informe l'assemblée de la création du site Internet du SIEMN : <http://www.siemn-81.fr>, Monsieur HERAILH Pierre précise qu'il sera possible pour les abonnés de communiquer directement leur consommation d'eau.

### **Stockage Gaz de Mr Audric :**

Monsieur LEPINE Christophe demande où en est la mise aux normes du stockage des bonbonnes de gaz chez Monsieur AUDRIC.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'après visite sur site, TOTAL GAZ a décrété non conforme le stockage des bonbonnes de Gaz chez Mr AUDRIC. En effet ce stockage doit se faire à l'extérieur et non à l'intérieur en raison de la non conformité des locaux. Des racks ont été livrés mais les bonbonnes étant toujours à l'intérieur, Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a à nouveau signalé ce problème à TOTAL GAZ le 21 juin 2009 afin que la mise aux normes soit réalisée rapidement.

### **Information SIRP et CLAE :**

Monsieur BATUT Michel Président du SIRP informe l'assemblée que les parents d'élèves utilisant les services du CLAE, vont devoir fournir à la rentrée de septembre leur avis d'imposition ou de non imposition car le CLAE va proposer des tarifs dégressifs en fonction du revenu fiscal de référence des parents.

3 prix vont être mis en place et les familles refusant de communiquer leur avis d'imposition ou de non imposition se verront appliquer le tarif maximum.

### **Information cours d'informatique :**

Monsieur LEPINE Christophe informe l'assemblée que les cours d'informatique pour la médiathèque ce sont terminés aujourd'hui et que le bilan est très positif.

Grâce à cette formation, la médiathèque peut gérer sous Excel toute la gestion d'entrée et de sortie des livres cela facilitant énormément la tâche des bénévoles.

Monsieur LEPINE Christophe précise qu'à partir de la rentrée de septembre il effectuera 1 séance de formation mensuelle à thème spécifique.

### **Date du prochain conseil Municipal :**

Madame le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au jeudi 16 juillet 2009.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h00 et le présent procès verbal sera signé lors de la prochaine réunion.